

**G
A
R
I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S
D
E
C
H**



**BULLETIN D'INFORMATIONS
ÉDITÉ PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL
DÉCEMBRE 1991**

NOS SOUHAITS

L'année 1991 se termine bientôt et nous allons commencer une année nouvelle.

A cette occasion :

Le Maire
Les Conseillers
Les employés Municipaux

ont le plaisir de présenter à chaque Garidechois et Garidechoises leurs meilleurs voeux afin que 1992 apporte à tous joies et santé ainsi que la réalisation de tous vos projets.

Notre village connaît un développement "A petit pas" mais en progression constante en accord avec nos ressources propres ! Améliorations de l'éclairage public, assainissement collectif (4 eme et 5 eme tranche), mesures de sécurité routière dans la commune, acquisition de terrains en réserve foncière etc...

En nous efforçant de limiter au mieux la "pression fiscale" nos moyens financiers sont donc plus limités, mais la bonne volonté et le dévouement du personnel municipal compense cela et se doit d'être cité.

Secrétaires, employés municipaux et agents des contrats de solidarité assurent un fonctionnement harmonieux des services dépendant de la mairie.

Nous vous réaffirmons que nous avons la volonté d'assumer au mieux des intérêts de tous la tâche qui nous a été confiée.

JOYEUX NOEL

BONNE ET HEUREUSE ANNEE.

Commission Relations Publiques

R. NEVEU



LA M.T.L. ET LE CHAUFFAGE

La Maison du Temps Libre est cette année encore sur la "sellette", en effet à l'usage et au reçu des quittances d'électricité on s'aperçoit qu'il est impossible de chauffer cette salle sans mettre en péril le budget communal. Le système de chauffage par convecteurs électriques absorbe une quantité d'énergie d'environ 40 kw/h énergie qui nous est facturée en hiver 1,22 centime le kw.

Durant l'hiver 1990 un essai de maintien en température de 12° environ pendant 1 mois a coûté 9 000 Frs.

Nous sommes donc obligés dans l'immédiat de ne pas chauffer l'hiver !!! Ce qui est un comble.

Afin de rendre cette salle opérationnelle l'hiver, une étude de chauffage central par chaudière fuel a été réalisée par un thermicien. En gros il apparait que le coût du chauffage permanent se situerait vers 10 000 f/an.

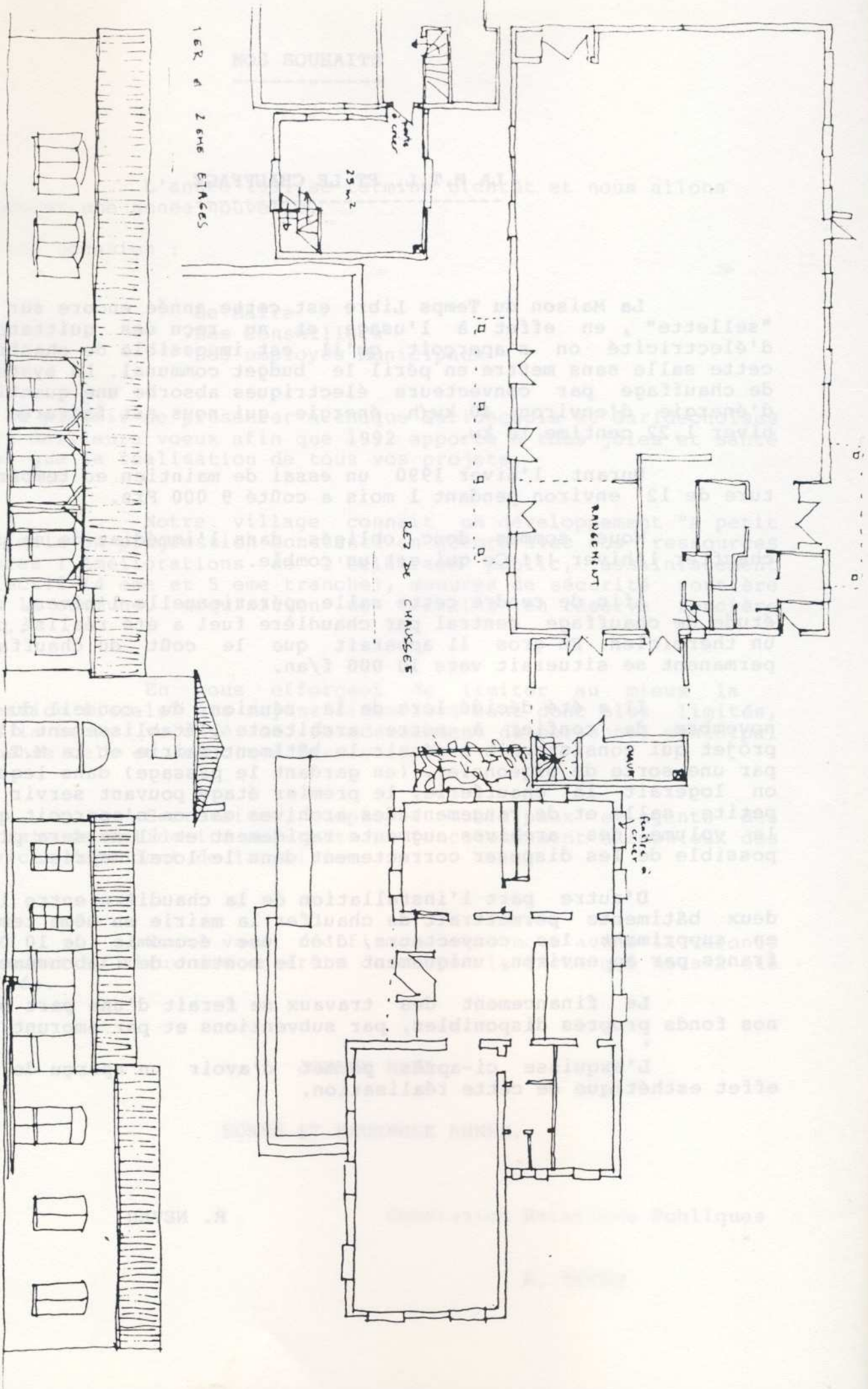
Il a été décidé lors de la réunion du conseil du 21 novembre de confier à notre architecte l'établissement d'un projet qui consisterait à réunir le bâtiment mairie et la M.T.L. par une sorte de pigeonnier, (en gardant le passage) dans lequel on logerait la chaufferie, le premier étage pouvant servir de petite salle et de rangement des archives car on s'aperçoit que le volume des archives augmente rapidement et il ne sera plus possible de les disposer correctement dans le local Mairie.

D'autre part l'installation de la chaudière entre les deux bâtiments permettrait de chauffer la mairie en même temps en supprimant les convecteurs, d'où une économie de 10 000 francs par an environ, uniquement sur le montant de l'abonnement.

Le financement des travaux se ferait d'une part par nos fonds propres disponibles, par subventions et par emprunt.

L'exquisse ci-après permet d'avoir un aperçu de l'effet esthétique de cette réalisation.

R. NEVEU



1ER & 2EME ETAGES

REZ DE CHAUSSEE

RAUENHILF

GARDER

facile à créer

25 m²

Veronique de CHAUSSE
Architecte SPLG

Solution 2
LOCAUX COMMUNAUX
GAIDECH

V. de Chausse

Travaux publics

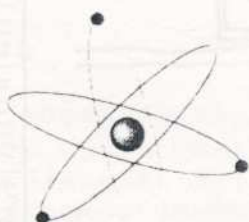
**devin
lemarchand**



**DIRECTION REGIONALE
MIDI-PYRENEES**

**ROUTE NATIONALE 88
31380 GARIDECH**

Tél. 61.84.21.91



ROUTE DE BAZUS
31380 GARIDECH
TÉL : 61 84 65 37

G aridech E lectricité A uto

C. CARLES.

Nouveau

Un spécialiste au service
du professionnel et du particulier

- Remise en état : Alternateur, dynamo, démarreur.
- Pose : Auto-radios, alarmes, Téléphone, accessoires
- Réglage anti-pollution 4 gaz

IMP. PRODI SERVICES

Tél : 61 84 25 96

LOTISSEMENTS

.....

Une étude récente dans le domaine de l'immobilier ti-
trait : "L'avenir est aux lotissements".

Or, si la formule permet, pour un coût "raisonnable"
(modulable selon certains paramètres) d'accéder à la propriété d'
une parcelle viabilisée (de 600 à 1500 m2 en moyenne) en vue de
la construction (le plus souvent de l'habitation principale) cet-
te formule n'est pas une fin en soi. Un lotissement qui naît est
un moyen d'ouverture pour les petites communes, une solution qui
permet de ne pas s'ankyloser et d'offrir en échange une qualité
de vie recherchée par tous. A charge de l'ensemble de maintenir
cette qualité de vie, voire de l'améliorer.

LOTISSEMENTS ET COMMUNE

Après autorisation municipale, après passage par les
mains d'un lotisseur pour sa réalisation, par une association
syndicale pour son démarrage, il finit (et c'est sa vocation)
par s'intégrer au paysage traditionnel en retombant dans le do-
maine public.

La réflexion sur l'avenir s'impose, les besoins futurs
des nouveaux habitants sont plus délicats à maîtriser parce que
plus délicats à définir. Une population nouvelle, jeune engendre
inévitablement des rapports nouveaux et différents avec l'école,
la culture et les loisirs, l'administration, etc ...

C'est la vie de tous les jours, ce sont nos menus actes
quotidiens qui s'en trouvent modifiés, pour les uns comme pour
les autres. Bref, nos mentalités doivent s'adapter.

Ne pas prendre conscience de cette évolution c'est tom-
ber comme hélas bon nombre de petites et moyennes communes au-
jourd'hui, dans l'anonymat des cités dortoirs.

L'intégration des lotissements, tant au plan des infra-
structures que des habitants, est une interrogation permanente du
présent sûr, et pour l'avenir.

L'intégration est un phénomène à double sens, ou chacun
à sa part de responsabilité dans son souci d'aller vers l'autre.

..../...

DU LOTISSEMENT ET DE SES HABITANTS

Quoi de plus agréable que de vivre dans un cadre à sa mesure en harmonie avec une propriété bourgeoise, où chacun vit à son rythme au milieu des siens, après avoir essuyé les contraintes du travail quotidien.

C'est là que réside l'effort de tous.

"Charbonnier est maître chez lui" dit le proverbe, mais dans une unité humaine et sociologique comme le lotissement il convient que chacun fasse preuve du plus grand civisme. A chacun ses moyens, certes, et rien n'est plus respectable, mais il convient de rendre sa propriété et son pourtour décentes (clôtures, haies, entretien du devant de porte, soins apportés au conditionnement des ordures ménagères, surveiller ses animaux, éviter les bruits et autres nuisances, etc...).

Chacun d'entre nous devrait, et se doit d'y satisfaire pour le bien être de tous. Un cadre soigné est synonyme de repos, de sérénité et donne l'image d'une population respectable.

La conviviabilité, l'intégration passent par ce souci commun. Aussi bien la municipalité que l'association syndicale souhaitent les mener à terme par nous, et pour nous.

P. VALVERDE

SEDB S.A

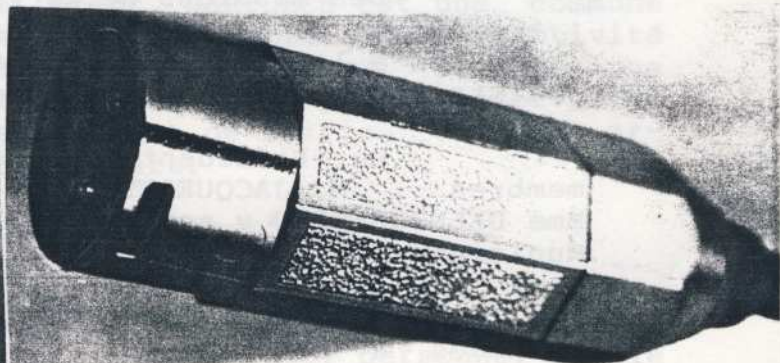
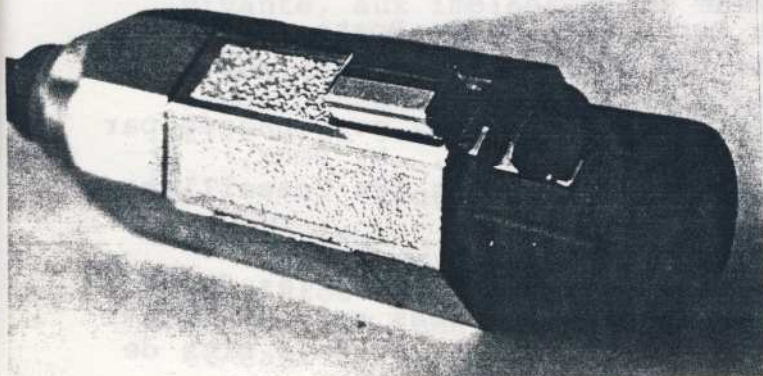
USINE DE GARIDECH

.La Société S.E.D.B. S.A. à été créée en 1971 par Monsieur BORLOZ. Elle s'est installée en 1985 sur la commune de GARIDECH, chemin du Buc.

Elle possède une très forte notoriété dans le domaine de la Connectique Audio-visuelle (Connecteurs, Câbles, tôlerie patch), qui sont vendus sous la marque commerciale E.R.D.B. France.

Rachetée en octobre 1991 par Monsieur C.D. LAFONT, elle souhaite diversifier ses fabrications dans le domaine Audio-vidéo et conclure des accords industriels avec des Sociétés comme l'Aérospatiale, MATRA, BOUYER...

Dans un premier temps elle renforce sa structure commerciale. Le projet industriel estime pouvoir créer quelques 20 emplois sous un horizon de 3 ans. Les candidatures des habitants de GARIDECH seront étudiées avec un soins plus particulier.



CHEMIN DU BUC GARIDECH 31380 MONTASTRUC FRANCE TEL 61.84.23.65 FAX 61.84.36.66

L'AIDE SOCIALE POUR QUI ? POURQUOI ?

La Commission Communale d'Aide Sociale a un statut à part de la Mairie : elle est de par le fait indépendante et autonome : les décisions sont prises par ses membres qui sont désignés par l'application des textes légaux.

Elle gère son budget, à part de celui de la commune ou seule est retracée la subvention accordée qui sert particulièrement, avec d'autres participations financières aux colis de Noël pour nos aînés.

Cette année une vente de terrains provenant d'un don se perdant dans les années bien loin derrière nous, vente devenue réalisable avec les divers aménagements autoroutiers et par libération d'une parcelle enclavée, nous a apporté plus de 50 000 Frs.

Qu'en faire ?

Le cadre d'utilisation est très stricte et notre choix s'est porté sur la mise à disposition de la Mairie, pour être utile à tous d'un véhicule que vous avez du voir circuler avec le "G" de Garidech sur la portière (sigle communiqué par les archives départementales). Il est destiné également pour les missions du personnel communal.

Les missions de ce véhicule sont nombreuses :

- transports de matériel de Mairie ou scolaire
- courses à la Préfecture, à la Perception, à la Poste
- distribution des informations, des convocations.

La Présidente en est Mme MAYNADIER, accompagnée par membres : M. JACQUELET, Mme CARBO, M. SCHURR, M. POUX, Mme DELNONDEDIEU y assiste également le Maire et les Conseillers Municipaux.

Egalement sont présentés à cette instance les divers demandes à caractère social : les délibérations sur les dossiers, pour avis, sont discrètes et secrètes pour le bien de tous.

Pour 1992, tous nos voeux et nous espérons que le colis de Noël 1991 réjouira ses destinataires aux nombres de 39.

Guy JACQUELET

COMMISSION DES FINANCES

Il revient tous les ans ! Fait transpirer les élus et le personnel du secrétariat de mairie, il prédispose certain à des jugements, à des critiques, ce qui est normal dans une démocratie, il porte un nom terrible même pour les méninges :

"BUDGET"

Il paraît facile à établir puisqu'il obéit à une règle simple :

- Une colonne dépenses
- Une colonne recette

les deux étant équilibrées.

Mais pour arriver à ce résultat il faut définir les objectifs, les choix à faire, la pression fiscale, sa progression les nouvelles bases d'impositions, la charge toujours plus lourde sur les communes sans pour cela avoir la compensation financière de l'Etat, les impératifs non compressibles les besoins, les souhaits ... La malle du magicien !

Bon, il y a les postes qui ne posent pas de problèmes car de par leur nature ils sont obligatoirement chiffrés, c'est pour une évolution des indices, du coût de la vie ou des effectifs :

830 habitants actuellement, GARIDECH est une commune vivante, aux implantations dans la zone artisanale d'activité nouvelle et le développement de l'habitat ce qui demande une organisation adaptée et du personnel en force pour conserver un fonctionnement de qualité au secrétariat de mairie, où tout arrive, où tout se fait, d'où tout repart.

Alors dans ce budget qu'y traite t'on ?

Les dépenses :

- en gros les postes de dépenses sont les salaires des employés communaux (secrétariat, entretien du village, personnel école et cantine)
- des investissements à prévoir (constitution d'une réserve foncière continuité du réseau d'assainissement, les chemins, les entretiens et modifications aux bâtiments communaux, tels que l'école, l'église, les locaux de la mairie, l'aménagement de la place ... et les recettes ?)

Les dotations de l'Etat, qui ne suivent pas le coût de la vie ...

Les impôts que nous essayons de maintenir dans une progression supportable, sachant bien qu'en la matière, tout retard provoquerait une gestion difficile et que toute élévation importante deviendrait insupportable pour tous : trouver la bonne solution n'est pas toujours facile.

Les taxes locales d'équipements pour les constructions, les subventions, pour diverses réalisations et avec cela que faire ?

C'est là où se détermine les objectifs, les choix :

- doter l'école de tous moyens à un bon accueil des enfants et à des conditions de travail convenables pour les enseignants.
- prévoir l'achat de terrain pour développer les bâtiments utiles à la commune (groupe scolaire, atelier communal, tennis).
- prévoir les dépenses d'entretien d'aménagement.
- prévoir le personnel pour répondre aux nombreuses demandes téléphoniques et visites à la mairie et exécution des tâches.

J'arrête ici l'énumération, c'est à vous habitants de la commune de voir l'évolution, les réalisations mais aussi faire connaître vos intentions, vos idées, vos critiques, souvent positives.

L'équipe élue est à l'écoute de vos souhaits et prête à répondre à toutes questions.

J'ajoute que le budget peut-être consulté par tous et les explications sur chaque poste budgétaire donné.

Enfin, pour 1992, nous adressons aux associations, aux habitants du villages, les vœux de bien être, de bien vivre dans le développement que nous souhaitons harmonieux de notre commune.

Le Président de la Commission Financière

GUY JACQUELET

GARIDECH SE PLACE DANS LA GRANDE BANLIEUE DE LA TECHNOPOLE TOULOUSAINNE

Le centre commercial du BUC, se dote de nouveaux occupants. En effet, une jeune société, PUBLITEL 2000, a élu domicile sur notre commune. Cette entreprise travaille à l'échelon national, sur un secteur de pointe, la TELEMATIQUE. Vous pouvez avoir tous les renseignements sur nos nouveaux venus en tapant sur votre minitel : 36.15 code : TELEPRESSE, rubrique : "Tout savoir sur Publitel 2000". Cette société a été créée en 1990. Elle s'est installée à Garidech en Octobre 91. Il s'agit d'une petite structure, puisqu'elle occupe trois agents commerciaux et une secrétaire en plus du gérant. Son chiffre d'affaire de 90/91 était de 830 000 Frs, et son directeur envisage de doubler ce chiffre pour l'année 91/92. Souhaitons leur une pleine réussite dans leur entreprise.



PUBLITEL 2000 :

Alain LABORIE

BUREAUX DOMAINE DU BUC

31380 - GARIDECH

TEL. 61 84 65 49

Une autre société, plus ancienne a aussi élu domicile à coté de Publitel 2000. Il s'agit de ASTRO*SOFT, une entreprise d'édition de logiciels et d'animation informatique. Elle emploie quatre personnes : une secrétaire, un programmeur, un commercial et son directeur. Cette société connaît une forte expansion et compte employer deux personnes de plus d'ici le début de l'année prochaine. Elle est spécialisée dans l'édition de logiciels destinés au grand public. Elle est l'auteur de la fameuse "Chronique de votre naissance", ainsi que d'autres produits tels que l'horoscope amoureux, elle travaille en ce moment sur un projet de logiciel de digitalisation d'image orienté vers une utilisation grand public.

CHRONIQUE de VOTRE NAISSANCE

Pour ANNE-MARIE née le Samedi 5 octobre 1968

SAVIEZ-VOUS

- Jacques Laffont, chanteur français, né en 1955.
- Marie Laforêt, chanteuse française, née en 1979.
- Caroline Loeb, chanteuse française, née en 1955.
- ont le même jour anniversaire que vous.

LES JOURNAUX DE MOIS DE OCTOBRE ANNUNCIENT

- le vol du 1^{er} avion supersonique russe le 10 octobre 1968.
- l'Irlande du Nord indépendante le 1^{er} octobre 1968.
- l'ouverture des XVII^{es} Jeux Olympiques à Mexico le 1^{er} octobre 1968.
- un magnifique bébé a été né le 1^{er} octobre 1968.

HISTOIRE A RETENIR

- Etats-Unis : l'assassinat du pasteur Martin Luther King à Memphis, Tennessee.
- Etats-Unis : l'expulsion de la première bombe "H" française.
- France : les élections municipales à Paris.
- Le lingot d'or est découvert à Fort.
- une image de tête de John F. Kennedy épouse Aristote Onassis.
- TUBES : Siffler sur le soleil (G. Bassin).
- Il est mort le soleil (G. Bassin).
- OSCARS : 1968, l'Odyssée de l'espace (S. Kubrick).
- le meilleur film : Oliver (C. Reed).

LE VOTRE SIGNE DU ZODIACQUE : Balance

AMOUR
 Femme Balance est presque toujours une rêveuse incorrigible qui, née après de nombreuses déceptions, croit encore au "grand amour". Si elle ne le rencontre pas elle-même, elle l'inventera et transformera son partenaire médiocre en prince charmant.

SANTÉ
 Femme Balance est assez délicate, et souffre parfois de néphrites et de calculs aux reins. Les fatigues excessives causées par les travaux du ménage sont nuisibles pour elle. Par ailleurs, les désillusions d'amour, assez fréquentes, peuvent provoquer de véritables psychoses qu'elle devrait soigner immédiatement.

CARACTERISTIQUES DE VOTRE SIGNE CHINOIS : Singe

Le Singe est la tendance : Yin et Yang. Terre et la tendance : Yin et Yang. Le Singe est le plus affable de tous et le plus généreux. Cependant, sa capacité de réduire les autres à une dimension humaine, sa curiosité et sa rigueur, son côté "chercheur qui trouve" induisent une certaine méfiance de la part de ses contemporains. Parfois, il est considéré comme un "flic" ou un certain manque de subtilité. Parfois, il est considéré comme un "flic" ou un certain manque de subtilité.

ASTRO*SOFT

ANIMATIONS INFORMATIQUES, EDITION ET DIFFUSION DE LOGICIELS

Rémy BAUDOUIN

BUREAUX DOMAINE DU BUC Tel : 61 84 65 47

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE GARIDECH

.....

1991 se termine sur un nouveau conflit européen dans les pays de l'EST, après la guerre du Golfe en 1990 : le monde a toujours ses maux : armes, guerres, populations meurtries, cortège de blessés et de morts !

Ses organisations internationales ne peuvent rien y faire.

Il faut donc faire comprendre aux jeunes du monde à l'aube du 21^{ème} siècle et du 3^{ème} millénaire, que leur destin n'est pas la guerre mais la paix que nous souhaitons tous pour l'année à venir.

Notre association en 1991 a réalisé pour le 8 mai un concours de dessins d'enfants sur le thème "la Paix, pas la guerre", avec le concours des enseignants que nous remercions pour leur participation.

Ce concours, jugé par un jury pris parmi les Anciens Combattants présents à remettre de nombreux lots : appareils photos, transistors, calechettes, jouets divers.

Pour le 11 novembre 1991, 73 ans après qu'un grand nombre de nos aînés aient disparus à la fleur de l'âge pour nos libertés, notre identité, à la gerbe offerte par le municipalité s'est jointe celle du Comité des Fêtes et de la Boule Garidechoise que nous remercions.

Pour 1992 le bureau va étudier, en liaison avec Madame la Directrice de l'école et des enseignants, la réalisation d'une présentation graphique ou peinte sur le thème "Comment voyez vous votre village".

Je profite de cet article pour lancer un appel aux nouveaux Garidechois ; Anciens Combattants de tous les conflits pour qu'ils nous rejoignent dans un esprit de camaraderie et de fraternité.

A l'aube de 1992, j'adresse au nom de l'Association des Anciens Combattants, les vœux de santé, joie et bonheur à tous nos concitoyens et formule les vœux les plus vibrants pour que la paix règne sur le monde.

Le Président

GUY JACQUELET

Le traitement des ordures ménagères c'est un problème, mais c'est aussi un métier. Depuis 1967 notre entreprise collecte des ordures ménagères dans le Tarn et la Haute garonne.

Depuis l'ouverture de notre centre d'enfouissement technique nous avons été à l'origine de 26 fermetures de décharges.

Notre entreprise offre aux collectivités les services suivant:

Collecte:	99 communes.	52 000 Hab
Traitement:	80 communes.	132 000 Hab
Balayage:	8 communes.	
Collecte encombrants:	100 communes.	

A Garidech, nous collectons chaque année 255 tonnes d'ordures ménagères ; ces ordures sont mis en alvéoles étanches, compactée par un engin spécifique (roue en fer, poids: 25 T) et une fois l'alvéole terminée elle est recouverte de terre pour être replantée en prairie ou boisée.

Afin d'améliorer la qualité d'exploitation de notre site, il sera prochainement équipé d'un système de captage de biogaz. En effet la fermentation des déchets produit du methane qui véhicule d'autre gaz qui sont à l'origine des odeurs. En brûlant ces gaz on réduit considérablement les odeurs.

Nous collectons aussi 130 m3 d'objets encombrants chaque année dans votre commune. Ces encombrants sont triés pour recycler les ferrailles.

COLLECTE ET TRAITEMENT ORDURES MENAGERES - DECHETS INDUSTRIELS - LOCATION BENNES - BALAYAGE

CHEMIN DE LA MONGE - BP 7 - 81370 SAINT SULPICE
Tél. 63 41 83 01 - Fax 63 41 93 55

Capital de 50.000 F - R.C.S. (Comme) N° B 125 - Siret 333 022 879 00034 - APE 8106

BENNES : DATE DE PASSAGE

20/23 MARS	VILLAGE/BUC
19/22 JUIN	VILLAGE/PREXEMPEYRE
18/21 SEPTEMBRE	VILLAGE/BUC
20/23 NOVEMBRE	VILLAGE/BAZUS

IMPOTS LOCAUX

LE NOUVEAU MILLESIME

Les bases d'imposition aux 4 taxes directes locales vont être révisées. Il en résultera inévitablement des changements qui pèseront sur la quote des impôts locaux de chacun d'entre nous.

Dès 1992 la part de taxe d'habitation revenant au département sera calculée non plus en fonction de la valeur locative cadastrale du logement, mais en fonction de votre revenu.

La part de la taxe affectée à la commune et à la région restera quant à elle calculée sur cette valeur locative.

Cette taxe départementale sur le revenu concernera uniquement que les habitations principales et non les résidences secondaires.

Enfin un deuxième pilier de la réforme, une loi du 30 juillet 1990 (Journal Officiel du 1er août) prévoit la révision des valeurs locatives cadastrales à partir desquelles sont calculés les impôts locaux.

La dernière révision générale des propriétés bâties remonte à 1970 et celles des propriétés non bâties à 1961. L'évaluation qui en avait été faite alors est devenue aujourd'hui tout à fait dépassée, mais c'est seulement en 1993 que les conséquences des révisions des évaluations cadastrales prendront effet dans le calcul des impôts locaux.

LES GRANDS TRAITS DE LA REFORME

Il ne s'agit pas de réformer les finances locales ni même la fiscalité directe locale. La loi de 1990 tend à corriger les imperfections du système d'évaluation des bases d'imposition, en tenant compte de l'expérience acquise et en s'efforçant de choisir un système plus simple et plus compréhensible.

Lors de la précédente révision, les évaluations ont été faites à l'échelon de la commune. Cette fois-ci, le secteur retenu sera beaucoup plus large. Il couvrira plusieurs communes.

Les auteurs du projet de loi du 30 juillet 1990 espèrent ainsi que deux maisons semblables construites dans deux communes comparables auront une base d'imposition identique.

.../...

Le Directeur Général des Impôts dans sa lettre d'avril 1991 dégage quatre autres points forts !

- Mieux adapter le classement des propriétés et des tarifs à la réalité du marché.
- Simplifier au maximum le processus de révision
- Rendre plus juste la répartition de l'impôt
- Associer davantage les élus locaux aux opérations de révision.

En 1990 l'administration a procédé à l'analyse des taux et autres locations ainsi qu'aux actes relatifs à la vente des terrains à bâtir.

Les commissions communales et départementales ont été installées et réunies, en particulier pour déterminer la classification des propriétés non bâties. Les comités de délimitation se sont prononcés sur les secteurs d'évaluation des terrains et des constructions.

LES ORGANES

- La commission communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) dont les membres ont été désignés par le Directeur Départemental des services fiscaux au vu des propositions qui lui ont été faites par chaque Conseil Municipal au lendemain des élections de mars 1989.

Elle émet des avis sur les secteurs d'évaluation proposés.

- La commission Départementale des Impôts Directs (C.D.I.D.) présidée par un membre du Tribunal Administratif, elle est composée de représentants d'élus, de contribuables et de fonctionnaires. C'est une instance d'appel qui intervient dès lors qu'il y a désaccord entre l'Administration et la Commission Communale des Impôts Directs ou la Commission Départementale des évaluations Cadastreales sur les classements ou les tarifs.

- La Commission Départementale des évaluations Cadastreales (C.D.E.C.) composée d'élus et notamment de Maires et de représentants des contribuables et des services fiscaux.

Elle donne son avis sur le projet de délimitation des secteurs, se prononce sur les éléments du classement des terrains et arrête les tarifs d'évaluation.

- Le Comité de délimitation des secteurs d'évaluation (10 élus et 4 personnes qualifiées désignées par le Préfet).

Son rôle se limite à la fixation du périmètre des secteurs d'évaluation au niveau Départemental.

ACTIONS DE LA C.C.I.D. DE GARIDECH

La commission s'est réunie à deux reprises :

Le 6 septembre 1991 l'ordre du jour étant : projet de classification sectorielle des propriétés non bâties.

La commission a été d'accord avec le projet présenté.

REUNION DU 25 OCTOBRE 1991

L'ordre du jour était ! Examen du projet de découpage au secteur territorial pour les locaux d'habitation et les locaux industriels présenté par la Direction Générale des Impôts.

La commission n'est pas d'accord avec la classification définie par le projet, locaux d'habitation et locaux professionnels et souhaite que ses observations soient transmises au comité de délimitation des secteurs d'évaluation.

L'affichage de ces comptes rendu a été effectué conformément à la loi.

Commission des Impôts Communaux Directs.

R. NEVEU

L'AGRICULTURE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Il est bien permis de se demander pourquoi les agriculteurs, en ce moment, sortent de leur réserve habituelle et se mettent à tout casser. Sans approuver le vandalisme, loin de là, on a du mal à comprendre qu'une classe de la société, qui est toujours passée pour avoir des réactions mesurées, en arrive là.

La morosité, voire la désespérance se sont installées dans nos campagnes. GARIDECH, commune de petites exploitations, n'échappe pas à cette règle.

Une baisse des prix sans précédent ne permet plus à une majorité des travailleurs de la terre de vivre de leur travail. Les céréales, les oléagineux, la viande sont les productions les plus touchées.

Un malheureux exemple parmi d'autres du désordre qui engendre de telles situations : on importe de la viande des pays de l'EST qu'on dit pauvres et à la limite de la disette à des prix très bas. Certes, cette marchandise doit leur servir à acquérir des biens d'équipements dont ils ont sans doute le plus grand besoin. Mais cela a pour effet de ruiner les éleveurs français, notamment ceux des zones difficiles.

Les agriculteurs sont inquiets. Pour les calmer, on vient à eux avec des remèdes (l'assistanat et la subvention). Ceux-ci réclament une gérance coûteuse. Ils engendrent souvent l'injustice et la médiocrité. Ils risquent de créer une nouvelle classe : les chasseurs de primes.

Qui seront les agriculteurs de demain ? Comment exerceront-ils leur métier ? Quelle place pour eux dans l'économie et la société ?

La crise est là, incontournable, profonde et angoissante. Elle provoque des remises en cause et des interrogations. Des productions de qualité, une polyvalence plus importante, une meilleure formation, une plus grande ouverture, les réponses ne sont ni évidentes ni faciles.

Déjà, la désertification des régions défavorisées pose de graves problèmes.

Notre pays ne peut se contenter d'une pépinière d'agriculteurs de haut niveau, cultivant les terres riches.

Il appartient à chacun de nous, citoyens et élus, d'y réfléchir.

M. LAZARE



GARIDECH MENUISERIE

agencement magasin
cuisines escaliers

PRAVIE
GLEYZES
SOUQUIERES


Chemin Plano de Bru
— GARIDECH —
31380 MONTASTRUC
Tél. 61.84.41.56

LA SOCIETE GARIDECH MENUISERIE POUR APPORTER UN MEILLEUR SERVICE
A SON AIMABLE CLENTELE L'INFORME QU'A COMPTER

DU 1ER JANVIER 1992

ELLE METTRA A SA DISPOSITION SES NOUVELLES INSTALLATIONS ZONE
ARTISANALE CHEMIN DU CHAT

PROFITANT DE L'OCCASION NOUS PRESENTONS A TOUS
NOS MEILLEURS VOEUX



NOMBREUX LOTS DE
COMPENSATION
TOUS LES POUR ENFANTS

L'ECOLE DE GARIDECH
VOUS INVITE A
PARTICIPER AU LOTO
QU'ELLE ORGANISE
LE SAMEDI
18 JANVIER
1992
A LA
SALLE DES FETES
A 20 HEURES. 30

VEZ NOMBREUX.

=====
! REFLEXIONS SUR LE ROLE DE L'ELU !
! (EN MILIEU RURAL) !
!=====
=====

A l'aube du troisième millénaire et à l'heure européenne, l'élu n'est plus cette "gloire locale" arborant ostensiblement le badge de l'autosatisfaction électoraliste. Il est autre chose ou doit le devenir.

Aujourd'hui, par le biais de la décentralisation, l'Etat a placé les Communes devant leurs responsabilités (d'aucuns diront devant le fait accompli).

Dans langage plus simpliste et très clair :

"Je vous donne tant et vous faites avec".

Sans commentaire, si les données du problème sont sans équivoque la solution, elle, n'en est pas moins compliquée.

L'élu se révèle donc être cette entité, impliqué dans un contexte humain et économique donné, avec pour mission de satisfaire au mieux des intérêts collectifs et particuliers le présent et le devenir de la Commune.

L'ELU ET L'IDEOLOGIE

Dans un monde hyper médiatisé où journaux, radios et télévision nous assaillent de sondages, d'informations diverses et de grandes idées, où chacun, librement exprime son adhésion ou son rejet pour tel parti ou telle caste, où les querelles et dissensions prennent le pas sur la volonté d'une saine ambition pour le pays, l'élu local ne peut se permettre d'être pour les uns contre les autres et vivre une atmosphère style Cloche Merle.

Il se doit d'être un rassembleur, un homme de dialogue et un gestionnaire avisé.

La politique, au sens noble du terme, tel qu'il était pressenti chez les grecs de l'antiquité, pouvait se définir comme "la vie de la cité".

L'élu moderne, s'il est un homme de culture, doit conserver ses propres convictions mais en aucun cas celles ci ne doivent prendre le dessus sur le destin de la collectivité Communale. Son rôle est celui d'un chef d'entreprise qui oeuvre dans le cadre des institutions et de la loi pour le bien être de ses concitoyens.

"Respecter autrui, c'est se respecter soi même"

dit le philosophe.

L'ELU ET LA COMMUNE

L'élu-citoyen est un homme comme les autres, qui en plus de sa charge quotidienne pour satisfaire ses propres besoins et ceux de sa famille, donne de son temps pour la collectivité.

Loin de moi l'idée de présenter la mission de l'élu comme un sacerdoce mais il faut savoir que, pour celui qui respecte ses engagements, ce sont, étalées sur la semaine différentes missions qui se succèdent : rencontres, commissions, réunions, allées et venues du lieu de travail, coups de téléphone, rédactions de courriers, présence à diverses manifestations, etc...

Une Commune en pleine mutation comme la nôtre confie à l'élu des responsabilités écrasantes touchant à des domaines aussi variés que le budget, l'urbanisme, l'agriculture, l'environnement, les affaires scolaires ou la culture pour ne citer que ceux là, domaines pour lesquels il n'est pas obligatoirement formé ou informé, il est donc soumis à un véritable travail de recherche et d'analyse.

Il se doit de combattre encore des mentalités partisans ou d'intérêts qui ne seraient pas en accord avec l'éthique communale (ou qui y nuiraient). Il est tout à tour conseiller et décideur.

Il doit s'engager, savoir dire non comme il a su dire oui et en assumer les conséquences.

A mi-chemin de ce mandat communal telles sont les réflexions essentielles que la Fonction m'a inspiré. En savoir plus sur hier pour vivre aujourd'hui et préparer demain. Travailler pour donner l'impulsion nécessaire à une commune en plein essor tout en veillant à conjuguer harmonieusement développement humain et économique avec qualité de vie.

Pierre VALVERDE.

LES EDIFICES CULTURELS

ET LEUR ENTRETIEN

I. — LEUR IMPORTANCE

A) INVENTAIRE

Au moment de la loi de séparation 1905, il existait 38 138 édifices culturels dont 5 905 chapelles (Alsace non comprise). Soit un lieu culturel pour 1 200 habitants. La grande majorité, 98 %, est affectée au culte catholique ; les temples représentent 445 unités, les synagogues 9. Le nombre modeste de temples et de synagogues tient au fait que la majeure partie de ces édifices n'appartient pas aux communes mais à des associations culturelles.

Les églises et les temples se trouvent pour 85 % en agglomérations, les chapelles sont en hameaux ou complètement isolées.

Les deux tiers des édifices ont été construits avant 1 800 : 31 % avant le XVI siècle, 32 % entre le XVI et le XVIII, 30 % au XIX siècle. Le reste au XX siècle. Les trois quarts des églises et des temples sont de taille moyenne (100 à 500 m²). Une église sur cinq est considérée comme grande (500 à 1 000 m²). quelques-unes sont même très grandes : elles dépassent 1 000 m².

B) VALEUR ARTISTIQUE

L'importance des églises est caractérisée non seulement par le nombre mais aussi par la richesse et l'ancienneté de leur construction et de ce qu'elles contiennent. La plupart des églises sont des ouvrages d'art. Certaines ont mis des dizaines d'années à se construire. Beaucoup possèdent des vitraux à décor de grand prix. Un édifice sur dix est doté d'un orgue. Quant aux sculptures, rétables, statues, cénotaphes, autels, chaires, tableaux, jubés, reliquaires, mobiliers, ornements d'église, ils font souvent partie de collections rares et leur entretien nécessite beaucoup de soins et de vigilance.

C) VALEUR SPIRITUELLE

Il ne faut pas voir seulement ces édifices sous l'angle historique (témoins du passé), sous l'angle esthétique et culturel (éléments d'architecture considérables), sous l'angle attractif et touristique pour les visiteurs. Il faut les voir comme des lieux de ressourcement spirituels, de fixation et de concrétisation des aspirations de l'homme vers la transcendance. Ce sont des monuments de la foi. En France, ils sont majoritairement chrétiens (églises ou temples), mais le monument chrétien n'exclut pas d'autres demeures : celles de la communauté d'Israël ou celles de nos frères musulmans.

On a vu en U.R.S.S. à quoi aboutissaient les désaffectations des édifices religieux et la persécution des pratiquants orthodoxes. Tout simplement à une reprise fantastique des pratiques religieuses. Ce peuple finit toujours par s'opposer à un Etat qui veut lui arracher son âme.

La principale fonction de ces bâtiments de la foi est dans la représentation d'une réalité invisible.

N'oublions pas non plus l'existence d'une communauté chrétienne groupée autour de chaque église : c'est la paroisse ; elle a une fonction humaine importante : favoriser la vie fraternelle, une fraternité qui n'est pas limitée aux paroissiens mais prétend aussi couvrir l'étendue du domaine paroissial.

II - LA PROTECTION DES EDIFICES

=====
=====

Depuis le décret du 15 novembre 1984, une procédure d'instruction des dossiers de protection a été instaurée au niveau du département.

Il existe une commission régionale du patrimoine historique, archéologique, ethnologique comprenant 30 membres. Elle propose le rejet ou l'inscription du site à la Commission supérieure des monuments de France.

Il existe deux mesures de protection : le classement et "l'inscription à l'inventaire". Les édifices culturels peuvent aussi être situés aux abords d'un monument classé ou inscrit. Le classement, comme l'inscription, peut concerner tout ou partie de l'immeuble (façade, escalier, coupole, clocher...).

Les critères de classement sont variés : l'ancienneté, l'histoire, l'art... L'inscription fait l'objet d'un arrêté préfectoral, le classement est décidé par le ministre.

Les travaux pour les immeubles classés sont surveillés par l'administration. Ceux faits pour les immeubles inscrits sont surveillés par le propriétaire. Une participation de l'Etat est généralement obtenue dans les deux cas. Elle est de l'ordre de 50 % environ pour les "inscrits".

Les maîtres d'oeuvres des projets, devis et travaux sont les architectes en chef des monuments de France. Ils ont aussi la tâche de veiller à l'entretien des monuments classés et ils sont souvent les conseillers des élus communaux quand il faut juger de l'état des bâtiments, puisque ceux-ci appartiennent à la commune.

Outre l'Etat, les départements sont amenés à participer aux restaurations, réfections, travaux d'entretien pour une part

LES EDIFICES CULTURELS

très importante : 7 édifices sur 10. L'aide des Régions est plus faible (1 édifice sur 7). ce sont les édifices protégés qui sont les plus favorisés par ces aides financières, alors que la moitié seulement des édifices non protégés en profite, mais tandis que l'Etat et la Région privilégient nettement l'aide aux "protégés", les départements partagent leur aide presque à égalité entre les "protégés" et les "non protégés".

D'autres sources financières privées peuvent intervenir.

Mais ce sont les communes, propriétaires de l'édifice culturel qui ont la plus grande charge financière.

Une enquête a montré qu'au cours des dix dernières années des travaux étaient en cours ou programmés dans près de 9 500 édifices.

Sur ces 9 500 immeubles, 5 438 ont reçu une aide financière extérieure, les communes intéressées prenant le reste en charge.

III - LA SANTE ACTUELLE DU PATRIMONE CULTUEL

=====
=====

CHIFFRES SIGNIFICATIFS

=====
=====

La dernière enquête, en 1981, sur l'état des édifices a donné les chiffres suivants : 15 000 édifices ont été jugés en bon état. 16 000 dans un état moyen, 5 000 sont en mauvais état. 3 600 églises et près de 300 chapelles ou bâtiments n'auraient plus de toiture. La maçonnerie résiste mieux que la toiture.

Les bâtiments les plus menacés sont les chapelles et les édifices isolés. Plus un édifice est ancien plus son état est défectueux. C'est dans le sud de la France que le mauvais état des bâtiments empêche leur utilisation normale. Dans 3 % des cas les chapelles sont dangereuses : les églises et les temples sont périlleux dans 2 % des cas. Les vitraux sont en mauvais état dans 16 % des cas.

Moins les édifices sont utilisés pour le culte et moins ils sont entretenus, moins il bénéficient de travaux. Ils ont tendance à être abandonnés et risquent alors la désaffectation que tous veulent éviter par tous les moyens. Un entretien régulier encourage la fréquentation des fidèles et vice versa.

IV - QU'EST DEVENUE LA LOI DE SEPARATION

=====
=====

DE L'EGLISE ET DE L'ETAT ?

=====
=====

Par la loi de 1905, l'Etat a dépossédé l'Eglise de tous ses biens mais il lui a rendu le service de la décharger de l'entretien, de la réparation et de la réfection des églises et de leurs dépendances.

Les relations, au début très tendues entre les deux autorités, se sont singulièrement modifiées au point qu'elles ne se situent plus du tout dans un strict régime de séparation.

Les nombreux conflits qui ont existé au début du XX siècle ont abouti finalement à des accords sur tous les problèmes pendants. Les deux opposants ont compris qu'ils étaient condamnés à s'entendre sur l'utilisation des églises et sur leur entretien.

Tandis que Maurice Barrès prêtait aux maires, très sectaires dans leur laïcisme forcené, l'intention de laisser les églises à l'abandon pour les désaffecter, les détruire et les vendre, la politique menée par les maires et les préfets a été totalement différentes.

Ceux-ci et le monde politique en général ont adopté à partir de 1925 une tout autre attitude. Comprenant le danger qu'il y avait à s'opposer à la pratique du culte par la population, ils sont devenus très conciliants. Puisque la commune est propriétaire des biens culturels, elle doit veiller à leur conservation.

En fait, la question de l'entretien n'est pas tranchée par la loi. Le Maire est responsable de l'état de l'édifice, mais il ne lui est faite aucune obligation d'inscrire à son budget les crédits correspondant à son entretien.

Une loi du 25 décembre 1942 précise que les crédits affectés aux réparations des maisons culturelles ne sont pas considérés comme des subventions. (le mot subvention étant considéré comme une négation de la réparation, l'argent ainsi transféré à ce titre pouvait être considéré comme une aide directe à la communauté ecclésiastique.)

C'est la jurisprudence du Conseil d'Etat qui a précisé l'obligation des communes d'assurer le clos et le couvert, c'est-à-dire le gros entretien.

L'aménagement intérieur, la décoration, l'éclairage, le renouvellement du mobilier résultent d'une offre de concours des fidèles.

.../...

En effet, bien que le mobilier au sens large reste la propriété de la commune, le curé seul peut l'utiliser, le déplacer, aménager l'intérieur pour les besoins liturgiques. Il n'a évidemment pas le droit de céder ou vendre quoi que ce soit. Le curé est en somme un gardien mais qui n'est pas responsable des objets ni des accidents que leur usage pourrait causer.

Le maire et le curé doivent travailler en commun pour le soin et pour la meilleure sauvegarde du patrimoine culturel et en particulier ils doivent prendre toutes précautions pour éviter le pillage des objets d'art ou de la vaisselle sacrée.

V - SITUATION JURIDIQUE CONFUSE

=====

L'Etat, par la loi de séparation, n'ayant pas voulu se mêler des affaires internes à l'Eglise, c'est l'évêque qui nomme le curé et c'est celui-ci qui décide de l'utilisation de l'église par exemple pour y donner un concert ou faire une conférence. Somme toute, le curé préside à l'usage d'un bien qui pourtant est public.

Une difficulté surgit lorsque l'église n'a plus de desservant unique. En effet, faute de prêtres, l'Eglise catholique recourt de plus en plus aux regroupements pastoraux, notamment dans les villages où il n'y a plus de prêtre résident. De petits groupes de laïcs animent alors les offices et célèbrent une liturgie simplifiée.

Dans ces conditions, qui est le desservant légal ?

L'occupation de certaines églises par des groupes intégristes pose à cet égard un problème insoluble. L'occupation a été réalisée contre l'autorité de l'évêque local représentant la hiérarchie régulière. Le maire, lui, ne peut pas intervenir sauf si l'ordre est troublé.

Le problème vient de ce qu'aucun titre juridique ne protège les occupants d'une église. Personne ne peut invoquer un droit réel de nature civile à l'occupation.

VI - FAUT-IL MODIFIER ET AMENDER LA LOI DE 1905 ?

=====

Somme toute le régime de séparation des lois de 1905 et 1907 fait place à l'obligation du dialogue et de la coopération.

En ces temps de chute de la pratique religieuse et de diminution du nombre de prêtres, la crainte n'existe plus d'une influence envahissante des anti-cléricaux. Au contraire, les maires comme les curés souhaitent qu'il y ait un plus grand

nombre de fidèles et par conséquent un développement de la vie de paroisse pour défendre et sauvegarder le patrimoine religieux.

En définitive, il y a un accord complet entre les hiérarchies civiles et religieuses pour maintenir et sauvegarder le précieux patrimoine représenté par ces monuments spirituels.

On souhaiterait maintenant que ces pratiques soient unifiées par un guide sur la gestion des édifices culturels par les communes.

Cette entente entre l'Eglise et l'Etat se concrétise depuis 1980 par l'existence d'une commission mixte. La Commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine culturel.

Outre les actions de restauration du patrimoine monumental, on conçoit maintenant que les églises soient aidées dans des actions artistiques (oeuvres destinées à la liturgie et à l'embellissement), musicales (formation d'animateurs de musique polyphonique, aide aux chorales, maîtrise), sonorisation, etc.

Des activités culturelles autres que musicales sont parfois organisées : expositions, conférences. Les activités musicales : concerts, chant choral sont plus fréquentes. Parfois l'église sert de décor à un "son et lumière". Dans l'ensemble, ces manifestations rapportent peu d'argent et ne sont pas liées aux nécessités de l'entretien des immeubles.

VII - CONCLUSION

Au moment où sont apaisées les haines réciproques d'autrefois, les hommes ressentent mieux que la demeure de Dieu ne garde son sens que par la prière pour laquelle elle a été construite. Elle perd si cette prière cesse de monter vers l'Eternel. C'est la communauté chrétienne ou juive ou musulmane qui entretient cette élévation permanente de l'humanité, celle qui croit comme celle qui ne croit pas.

Envers ces monuments, il appartient à tous, chrétiens ou non, s'assumer les responsabilités qui leur incombent. Si ces monuments qui rappellent le mystère de l'homme sont tellement aimés et respectés et s'ils provoquent l'admiration du monde entier, ce n'est pas un hasard, c'est un "signe".

JOURNAL D'ADMINISTRATION

DES

COMMUNES RURALES

LIBRE SERVICE
PIECES AUTO

61.84.32.50

LA MUNICIPALITE REMERCIE :

- ** * * * * - GARIDECH MENUISERIE **
- ** * * * * - T.P.T.M LATIEULE FILS **
- ** * * * * - DEVIN-LEMARCHAND **
- ** * * * * - CARROSSERIE ZAGO **
- ** * * * * - GARAGE DELERIS **
- ** * * * * - ELECTRICITE AUTO C. CARLES **
- ** * * * * - PUBLITEL 2000 Domaine du Buc **
- ** * * * * - ASTRO SOFT Domaine du Buc **
- ** * * * * - SEDB - SA Chemin du Buc **
- ** * * * * - S.A.R.L ROQUES Ordures Ménagères SAINT SULPICE **
- ** * * * * **
- ** * * * * **

Pour l'aide qu'ils ont apporté a la réalisation de ce Bulletin.



Travaux
Publics
Transports
Montastrucois

TRAVAUX ROUTIERS

TERRASSEMENTS

DEMOLITIONS

TRANSPORTS

ASSAINISSEMENT

DEVIS SUR DEMANDE

31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE

Tél : 61.84.21.50

GARAGE DELERIS

Gérant des Ets BRJERA

VENTE DE VEHICULES NEUFS
REPARATION ET ENTRETIEN TOUTES MARQUES
VOITURES ET POIDS LOURDS
REMORQUAGE V.L. TOUTES MARQUES

61.84.32.50

LIBRE SERVICE
PIECES AUTO

CARROSSERIE

Henri ZAGO

REPARATION TOUTES MARQUES

route de Bazus
31380 GARIDECH

TÉL. 61 84 31 58

